

Séance du : 18 mars 2025

Numéro de la délibération : DEL/BC/25/03/41

<p>Date Convocation 10/03/2025</p> <p>Date Affichage 11/03/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>- en exercice</td> <td style="text-align: right;">27</td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td style="text-align: right;">19</td> </tr> <tr> <td>- procurations</td> <td style="text-align: right;">03</td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td style="text-align: right;">05</td> </tr> </table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le 18 Mars Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Jérôme GEAY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Anne-Claude CABILIC, Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, et qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Michel BRUNEAU, Didier MARTIN.</p> <p>ABSENTS 5 : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

REGIE DE TRANSPORT URBAIN – RECRUTEMENT DE POSTES DE CONDUCTEURS RECEVEURS PAR LE GENOV

Rapporteur : Emmanuel MAILLARD

Vu La délibération du 15/12/264 du 16/12/2015 créant la régie à autonomie financière des transports urbains (service ID-BUS) pour l'exploitation par la Commune de L'île d'Yeu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2221-1 et suivants,

Vu le Code des Transports et notamment l'article L 1221-3,

Vu la convention collective nationale des transports urbains de voyageurs,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation du 26/02/2025,

Vu la nécessité de recruter des conducteurs receveurs pour le fonctionnement du service lors de la saison 2025,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à conventionner avec le GENOV (Groupement d'Employeurs), dont le siège de l'association se trouve à Noirmoutier en l'Île, pour la signature de Contrats à Durée Déterminée, pour la saison 2025 de :

5 postes de conducteurs receveurs titulaires du permis D sous les conditions salariales régies par la convention collective du transport de voyageurs, répartis comme suit :

- 1 poste à temps complet du 1^{er} avril au 2 novembre inclus,
- 1 poste à temps complet du 1^{er} avril au 12 septembre inclus,
- 1 poste à temps complet du 23 avril au 2 novembre inclus,
- 1 poste à temps complet du 1^{er} juillet au 2 novembre inclus,
- 1 poste à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août inclus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU